

Article écrit par Sophie WEISSGERBER le 17 janvier 2022

# Résilier mon contrat d'assurance à tout moment

Mon assurance automobile me coûte trop cher et je souhaite en changer. Puis-je réellement le faire à tout moment ?

---

Ça dépend. La résiliation d'un contrat d'assurance doit, pour être valable, être effectuée dans un certain délai et moyennant certaines formalités, sous peine de ne pouvoir être prise en compte.

Ainsi, si vous disposez déjà d'un contrat existant, vous pourrez procéder à sa résiliation lors de son échéance en respectant le délai de préavis et en informant votre assureur de votre volonté de mettre un terme au contrat. Adressez-lui votre demande par courrier recommandé avec accusé de réception.

Vous ne souhaitez pas attendre l'échéance de votre contrat ? Vous pouvez alors exercer votre droit de résiliation en application des dispositions de la loi Hamon : après un délai d'un an à compter de la première souscription, sans frais ni pénalités. En revanche, c'est votre nouvel assureur qui sera chargé de formaliser votre demande de résiliation pour garantir la continuité de la couverture d'assurance. La résiliation prend effet un mois après réception par l'assureur de la notification de l'assuré, par lettre ou tout autre support durable.